



59^{ème} Rallye Lyon – Charbonnières – Rhône

Championnat de France des Rallyes
Coupe de France des Rallyes

19, 20 & 21 AVRIL 2007

***REGLEMENT
PARTICULIER***

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 67

E-mail : contact@asahone.com

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

- Confirmation d'engagement
- Horaire de convocation
- Divers

Site Internet :

www.asarhone.com

PROGRAMME – INFORMATION - ADRESSES

Lundi 19 Mars 2007	Ouverture des Engagements
Vendredi 6 Avril 2007	Clôture des Engagements
Vendredi 13 Avril 2007	Publication de la liste des engagés, n° de course et des horaires de convocations aux vérifications Techniques Mise à disposition du road book (à partir de 17h00, jusqu'à 21h30)
Samedi 14 Avril 2007	Ouverture 1 ^{ère} session de reconnaissance
Mercredi 18 Avril 2007	Ouverture 2 ^{ème} session de reconnaissance

JEUDI 19 AVRIL LYON – Palais des Sports

16 h 30 à 21 h 30	Vérifications Administratives
16 h 45 à 21 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation

VENDREDI 20 AVRIL LYON – Palais des Sports

07 h 30 à 10 h 00	Vérifications Administratives
07 h 45 à 10 h 15	Vérifications Techniques selon heure de convocation
00 h 00 à 00 h 00	Marquages des Pneumatiques selon heure de convocation
11 h 00	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du rallye Hôtel NOVOTEL à Lyon Gerland
12 h 45	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : Palais des sports de Gerland et Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains
07 h 30 à 10 h 45	Mise en Parc Fermé – Charbonnières les Bains : Parking Salle Ste Luce
16 h 55	Départ 1 ^{ère} Etape (1 ^{ère} voiture) – Charbonnières les Bains : Parking Salle Sainte Luce
22 h 04	Arrivée de la 1 ^{ère} Etape – Charbonnières les Bains : Parking Salle Sainte Luce.
24 h 00	Publication de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape

SAMEDI 21 AVRIL CHARBONNIERES les Bains

06 h 30	Départ 2 ^{ème} Etape (1 ^{ère} voiture)
20 h 46	Arrivée de la 2 ^{ème} Etape - Podium et Remise des Prix Publication des Résultats : Permanence du Rallye, ½ après l'arrivée du dernier concurrent et salle sainte luce à Charbonnières.

Liste des adresses :

▶ Organisation et Secrétariat du Rallye	ASA du Rhône 40 cours de Verdun – 69 002 LYON Tel : 04 78 38 15 70 - Fax : 04 78 42 25 67
▶ Vérifications Administratives Vérifications Techniques Accueil Officiels, Point Presse	Palais des Sports de Lyon-Gerland 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
▶ Commissaires	Hôtel la Pépinière 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly Tél. : 04.78.66.77.77
▶ Direction de Course	Hôtel NOVOTEL Avenue Leclerc 69007 Lyon
▶ Salle de Presse	▶ <u>Jeudi 19 de 16h30 à 21h00, vendredi de 7h30 à 11h00 :</u> Palais des Sports de Gerland

- | | |
|---------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Vendredi à partir de 12h00, samedi de 7h00 à 24h00 :</u> Salle Sainte Luce Charbonnières les Bains |
| ▶ Arrivée du rallye | <ul style="list-style-type: none"> Salle Sainte Luce Charbonnières les Bains |
| ▶ Remise des prix | <ul style="list-style-type: none"> Sur le podium |
| Tableau Officiel d’Affichage : | |
| ▶ Jusqu’au jeudi 19 avril à 14h00 | <ul style="list-style-type: none"> ASA du Rhône 40 cours de Verdun 69002 Lyon |
| ▶ Vendredi 20 avril de 7h00 à 24h00 | <ul style="list-style-type: none"> Palais des Sports Lyon Gerland <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">Et</p> <ul style="list-style-type: none"> Salle Sainte Luce Charbonnières les Bains |
| ▶ Samedi 21 avril de 7h00 à 24h00 | <ul style="list-style-type: none"> Salle Sainte Luce Charbonnières les Bains |
| ▶ Samedi 21 avril de 10h00 à 16h00 | <ul style="list-style-type: none"> Parc de regroupement de Thizy |

ORGANISATION

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le 59^{ème} Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône qui se déroulera du 19 au 21 Avril 2007, avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières les Bains, du Conseil Général du Rhône.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. **en date du 15/02/2007 (Permis d’organisation n°57).**

Comité d'Organisation :

Présidents : MM. Michel PERRIN et Richard RAMET

Membres : Mmes Nicole BLANCHET, Agnès MIOLANE, Corinne GIVAUDAN
 MM. Yvon CHARLOIS, Christophe PERRIN, Thierry HERITIER, Guy PRUDENT,
 Emmanuel VEYRET, Dominique CALAIS, Marcel LEBEL, Arnaud BERTACHINI,
 Gilbert MERMET, Hamed HADJ.

Organisateur technique : ASA du Rhône

1-1 Officiels de l'Epreuve

Observateur F.F.S.A

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Robert LAGULHON
Membres	Alain ALBANY ; Jean Michel DEPONDT ; Serge PAILLE ; Daniel WACHORU
Secrétaire	Yannick MAILLARD

Direction de course :

Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de Course Adjoint	Jean Paul COCQUELET ; Alex COLIN ; Jean Paul MAILLARD ; Valérie THORIN ; Sylvie ZYCH
Directeur de Course aux vérifications administratives	Marie Jo PIALHOUX
Directeur de Course Adjoint voiture Tricolore	Jean Marie CONCONI
Directeur de Course Adjoint voiture damier	Thierry HERITIER

Responsable des parcs fermés et de regroupement :
Responsable du Super Rallye :

Michèle MARTIN

Josy MARTIN

Directeurs de course délégués aux E.S :

ES 1, 6 et 11
ES 2, 7 et 12
ES 3, 8
ES 4 et 9
ES 5 et 10

Pierre DOUSSAN
Christian COULET
Gérard GHIGO
Bruno MUSELLI ; Jean DETROYAT
Pierre BOI

Directeurs de course adjoints délégués aux E.S :

ES 1
ES 2
ES 4 et 9
ES 5 et 10
ES 6 et 11
ES 7 et 12
ES 8

Jean Claude HECTOR
Marcel ARNAUD
Eric BLANC
Jean Claude HECTOR
Jean Paul BERERD
Marcel ARNAUD
Jean Paul POCHON

Directeurs de course délégués aux parcs :

Charbonnières les Bains
Marcy l'Etoile (A)
Lac des Sapins (R)
Lac des Sapins (A)
Thizy (R)

Claude COURET
Vincent CHAPUS
Paul REVOL
Laurent BENOIT
Vincent CHAPUS
Christine LESPIAUCQ
Aimé ARGELES ; Daniel BALDASSARI ; Hervé BESSON ; André & Nicole GUIBLAIN (ravitailement)

Médecin Chef

Juges de fait

Commissaires Techniques

Responsable délégué par la FFSA
Membres

Christian BONIN
André BAROLLE ; Michel BOISSIN ; Alain DELEVAL ; Denis FARGIER ; Pierre GUGGIARI ; Sabine GUGGIARI ; Pierre MATHURIN ; Jean Noël CHAPELIER
Françoise AMYOT ; Georges COLIN (FFSA)
Robert ARGOUD ; Richard RAMET
Thierry HERITIER ; Emmanuel VEYRET

Chargé des Relations avec la Presse

Chargée des Relations avec les Officiels

Chargée des Relations avec les Commissaires

Chargé des Relations avec les Concurrents

Responsable
Adjoints

Gérard BERTRAND
Yvelyne GUILLOU ; Alain ROSSI ; Simone SCHLEIMER
Michel GUIGUET
Frédéric LOMBARD, Philippe SOING

**Commissaire sportif délégué à la publicité
Speaker**

Christophe PERRIN ; Bruno RODARIE

Responsable Matériel

Responsable des parcs d'assistance

Marcy l'Etoile
Lac des Sapins

Christophe FRANCOZ ; Franck DUPRE
Guy PRUDENT
Dominique CALAIS
LVMC
Patrick SOFT

Responsable Cibistes

Transmissions radio

Informatique classements

1.2 Eligibilité

Le 59^{ème} Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône compte pour :

- ▶ Le Championnat de France des Rallyes
- ▶ Le Trophée MICHELIN
- ▶ La Coupe de France des Rallyes 2007 (coef. 3)
- ▶ Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Rhône-Alpes

1.3 Vérifications

Les équipages régulièrement engagés pourront consulter le site internet précisé en tête du présent règlement pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives

Des vérifications administratives auront lieu lors de la prise du road book.

Tout concurrent ne présentant pas l'ensemble des documents demandés (carte grise du véhicule, licences, permis de conduire) ne pourra prétendre à recevoir le road book. Les panneaux de portières, les plaques et la publicité devront être apposés avant le passage aux vérifications techniques.

Le Marquage des pneumatiques aura lieu le vendredi 20 avril. Pour les concurrents soumis aux marquages des pneumatiques. L'horaire exact de convocation sera communiqué aux équipages lors de la remise des Road Book.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées le Samedi 21 avril, à partir de 20 h 30, au garage RENAULT rue Marietton – Lyon 9^{ème}.

Le tarif horaire de la main d'oeuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 45 € T.T.C.

Article 2 – Assurance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

***** Important :** Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 59^{ème} Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

Vendredi 6 avril 2007.

Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum.**

Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **850 Euros** avec la publicité obligatoire de l'organisateur
- ▶ **700 Euros** pour les concurrents hors Championnat, Trophée Michelin ou Coupes de Marque
- ▶ **650 Euros** pour les concurrents de l'ASA Rhône (équiperage complet)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- ▶ **20%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- ▶ **40%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3. Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape, l'ordre des départs sera celui défini par l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes,

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général à l'issue de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes.

Article 4 – Voiture et Equipements

4.1 Voitures Autorisées

Conforme au règlement FFSA

4.1.3 Pneumatiques

Une seule séance d'enregistrement sera organisée sur le site des vérifications techniques et il n'y aura pas de modification ou complément de l'enregistrement. Cette séance aura lieu le jeudi 20 avril

au Palais des Sports. La liste des concurrents devant marquer les pneumatiques et les horaires de marquage des pneus seront communiqués lors de la remise du road book.
A tout instant de la course, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN - cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum - et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée.

▶ **Toute infraction à cet article sera considérée comme une non conformité technique.**

4.3. Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans les parcs d'assistance. Seuls les véhicules possédant un panneau assistance seront admis dans les parcs d'assistance. Un panneau d'assistance gratuit (obligatoirement collé sur le véhicule) sera fourni aux vérifications à chaque équipage engagé. Un seul panneau « Assistance » gratuit sera délivré par voiture engagée. Des panneaux supplémentaires pourront être vendus, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et de l'accord de la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur du parc d'assistance aux tarifs suivants :

- ▶ 1^{ère} plaque supplémentaire : 170 €
- ▶ Suivantes : 300 € l'unité (dans la limite de 4)

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :

- ▶ **80 m² pour une voiture**
- ▶ **140 m² pour deux voitures**

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 10 € HT le m², le règlement devant être fait au plus tard au moment des vérifications administratives. L'entrée du parc d'assistance se fera au maximum 2 heures avant la première voiture, sauf accord avec le responsable du parc.

**Les pénalités en cas d'infraction pour assistance interdite conforme à l'article 4.3 du
Règlement du
Championnat de France des Rallyes.**

4.3.2.2. Zone de ravitaillement

En conformité avec l'article 4.3 du Règlement du Championnat de France des Rallyes, une station service sera désignée sur le parcours routier entre les ES 4/9 et 5/10 pour permettre aux voitures des classes N/FN 4, F2-14 et F2-13 de ravitailler si nécessaires.

Article 5 – Publicité :

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.2. - Les emplacements réservés aux organisateurs pour la publicité collective obligatoire non rachetables sont : les 2 panneaux de portière 50 x 70 cm (hxl) et les 2 plaques de rallye.

5.3. - Les emplacements réservés aux organisateurs du rallye pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 x 25 cm (hxl) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

5.4. - L'absence ou la mauvaise apposition des publicités pendant toute la durée du rallye sera soumise à une pénalité de 160 euros pour le premier constat et de 320 euros en cas de récidive à chaque constat supplémentaire effectué au cours du rallye.

Sauf accord préalable avec le Comité d'Organisation, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye "Lyon - Charbonnières - Rhône", son nom ou son image de marque est interdite.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ANNEXE 1 – DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 59^{ème} Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône représente un parcours de 663,17 km. Il comporte 12 épreuves spéciales, dont 8 E.S. différentes, d'un total de 204,55 km. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 20	Samedi 21
1	15,55 km	1 fois	
2	14,32 km	1 fois	
3	1,10 km	1 fois	
4 - 9	35,42 km		2 fois
5 - 10	25,07 km		2 fois
6 - 11	14,20 km		2 fois
7 - 12	12,10 km		2 fois
8	15,75 km		1 fois

Récapitulatif	E.S	Liaisons	TOTAL	% km ES/Total
Etape 1	30,97 km	111,61 km	142,58 km	21,72 %
Etape 2	179,41 km	386,63 km	566,04 km	31,69 %
Total Rallye	210,38 km	498,24 km	708,62 km	29,68 %

Le carnet d'itinéraire (Road Book) sera disponible à partir du vendredi 13 avril au siège de l'ASA à partir de 17 h 00 :

Chaque exemplaire supplémentaire sera disponible contre paiement de la somme de 15 euros (+ frais d'envoi)

6.2 - Reconnaissances (voir tableau annexe 2)

Conforme au Règlement Standard FFSA

6.2.1 – Déroulement

IMPORTANT : NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE TOUTES LES CORDES SERONT MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE OU DU GRILLAGE SELON LES CAS

Dans tous les rallyes du Championnat de France, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Les reconnaissances seront limitées à **3 passages** par épreuve spéciale et réglementées dans le temps à 2 sessions

- ▶ **Samedi 14 avril et Dimanche 15 avril**
- ▶ **Mercredi 18 avril et Jeudi 19 avril**

ANNEXE 2 : PLANNING DES RECONNAISSANCES

Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES et devront faire valider leur carnet de contrôle avant de passer sur le parcours. Ces passages se feront sur "route ouverte" dans le cadre du code de la route.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

Les pilotes inscrits en Championnat de France ou engagés par un constructeur, ainsi que ceux inscrits au Trophée Michelin, pourront reconnaître lors de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session selon leur choix, mais ne pourront en aucun cas panacher les 2 sessions.

Pour les équipages engagés au Championnat de France, au Trophée MICHELIN, il sera remis lors du retrait du road book un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur. Seul ce cahier pourra être utilisé dans les spéciales pendant les reconnaissances et le rallye, des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture et sur l'équipage pourront être effectués à tout moment.

Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Pour toute infraction à la réglementation sur les reconnaissances :

Reconnaisances en dehors des jours et des heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passage :

- ▶ Départ refusé et amende équivalente au montant de l'engagement.
- ▶ Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.

Autres infractions :

- ▶ 1^{ère} infraction : 20", 1', 3' ou départ refusé selon gravité et/ou une amende de 160 euros.
- ▶ 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et une amende de 320 euros.

Article 7 - Déroulement du rallye

7.1 Départ

Les voitures seront mis en parc fermé, Parking Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains, le vendredi 20 avril à partir de 7h00

7.1.9 Ouvreurs

Les ouvreurs sont acceptés pour les seuls pilotes prioritaires FIA ou FFSA., ainsi que pour les pilotes inscrits au

Championnat de France. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur (avec la demande d'engagement) qui identifiera spécifiquement les véhicules. Chaque plaque d'ouvreur sera vendue 160 €, payable avec la demande d'engagement.

Le passage sur les ES à **vitesse modérée** est possible 75 mn avant la première voiture. Les ouvreurs doivent respecter le Code de la Route, même sur les ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.

**UN SEUL véhicule « Ouvreur » par véhicule de course est accepté.
Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvrier.**

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au Règlement standard FFSA

Signes distinctifs des Officiels et des Commissaires :

- Chargés des relations avec les concurrents : blouson blanc marqué « Relations Concurrents »
- Directeurs de course délégué aux E.S : Chasuble fluorescente
- Chefs de poste : Chasuble fluorescente « Chef de poste »
- Commissaires SECURITE : Chasuble fluorescente « Commissaire »

7.3.16

Tout concurrent engagé au Championnat de France des Rallyes de l'année en cours et exclu pour un retard Supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

▶ Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;

▶ Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- ▶ Pénalité de DIX heures.
- ▶ Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

« Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'appel sportif. »

7.5 Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA

****** IMPORTANT : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.**

Article 8 : Pénalités – Réclamations - appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 – Classement

Il sera établi

- un classement général, un classement par Groupe, un classement par Classe
- Un classement des pilotes inscrits au Championnat de France
- Un classement Trophée Michelin
- Un classement par Groupes et classes hors pilotes inscrits au Championnat de France ou Trophée Michelin
- Un classement féminin

Article 10 : Prix et coupes

10.1 - Prix en espèces

▶▶ Classement Trophée MICHELIN

Nbre de partants	+ de 25	de 16 à 25	de 6 à 15	de 1 à 5
1 ^{er}	9 000 euro	6 000 euro	4 500 euro	3 500 euro
2 ^{eme}	6 000 euro	4 500 euro	3 500 euro	2 500 euro
3 ^{eme}	4 500 euro	3 500 euro	2 500 euro	
4 ^{eme}	3 500 euro	2 500 euro	2 000 euro	
5 ^{eme}	2 500 euro	2 000 euro		
6 ^{eme}	2 000 euro	1 500 euro		
7 ^{eme}	1 500 euro			
8 ^{eme}	1 000 euro			

Plus dotation Michelin

▶▶ Autre classement :

Un classement sera tiré du classement général et sera réservé aux pilotes hors Trophée Michelin.

▶ A la Classe : Nombre de partants	Plus de 11	De 6 à 11 inclus	Moins de 5
1 ^{er}	1 x E	1 x E	1 x E
2 ^{eme}	0,5 x E	0,5 x E	
3 ^{eme}	0,25 x E		

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à 850 €).

10.2 - Coupes

Des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers équipages du classement Scratch,
- Les 3 premiers équipages du classement Promotion,
- Les vainqueurs de chaque Classe
- Le premier équipage féminin

Des coupes récompenseront 5 commissaires ou contrôleurs tirés au sort à l'issue de l'épreuve.

10.3 - Remise des Prix

La Remise des Prix du 59^{ème} Rallye National Lyon – Charbonnières - Rhône se déroulera le Samedi 21 avril 2007 à l'arrivée du rallye sur le podium, à 20 h 07 Salle Sainte Luce à Charbonnières. Les équipages recevant un Prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes. Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le lundi 23 avril, sauf vérifications finales en cours.

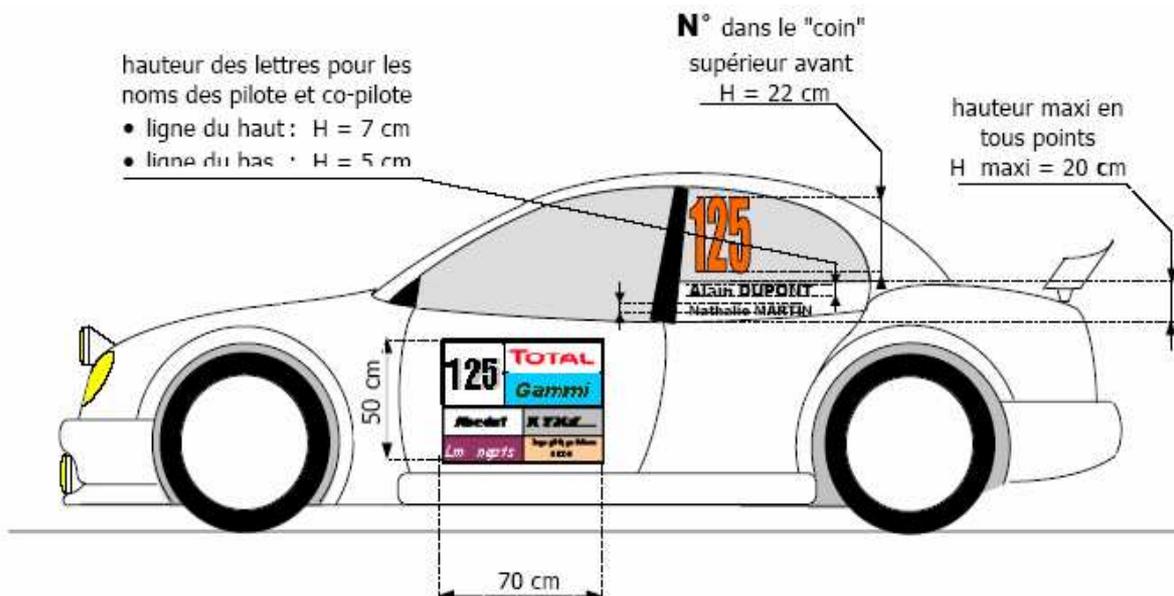
ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est autorisé :

- ▶ de n'apposer sur les vitres latérales arrière (portes et/ou custodes) que les numéros de course fournis par l'organisateur et les noms des pilotes et copilotes conformément au dessin ci-dessous
- ▶ d'apposer la plaque de rallye située à l'arrière sur la lunette arrière ou la vitre du hayon.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de porte l'organisateur délivrera un jeu de 3 numéros adhésifs qui seront à apposer conformément au dessin ci-dessous :

- ▶ sur la lunette arrière ou la vitre du hayon, en haut à droite
- ▶ sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant.



ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

E.S.	Km	Session 1		Session 2	
		Samedi 14	Dimanche 15	Mercredi 18	Jeudi 19
1	15,55 km	14h / 19h		08h / 12h30 et 14h / 20h	08h / 12h30
2	14,32 km				
3	1,10 km	A pied		A pied	
4/9	35,42 km		08h / 12h30 et 13h30 / 19h00	08h / 12h30 et 14h / 20h	08h / 12h30
5/10	25,07 km				
6/11	14,20 km	08h / 13h			
7/12	12,10 km				
8	15,75 km				



30^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières – Rhône

Coupe de France V.H.C des Rallyes

19, 20 & 21 AVRIL 2007

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 67

E-mail : contact@asahone.com

PROGRAMME DU RALLYE V.H.C

Lundi 19 Mars 2007	Ouverture des Engagements
Vendredi 6 Avril 2007	Clôture des Engagements
Lundi 9 Avril 2007	Publication de la liste des engagés, n° de course et des horaires de convocations aux vérifications Techniques
Vendredi 13 Avril 2007	Mise à disposition du Road Book (à partir de 17h00, jusqu'à 21h30)

JEUDI 19 AVRIL LYON – Palais des Sports

18 h 00 à 21 h 30	Vérifications Administratives
18 h 15 à 21 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation

VENDREDI 20 AVRIL LYON – Palais des Sports

11 h 30 à 13 h 00	Vérifications Administratives
11 h 45 à 13 h 45	Vérifications Techniques selon heure de convocation
14 h 30	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du rallye Hôtel NOVOTEL à Lyon Gerland
15 h 00	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : Palais des sports de Gerland et Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains
19 h 30	Départ 1 ^{ère} Etape – Charbonnières les Bains : Parking Salle Ste Luce (5' après le dernier concurrent du National)
24 h 00	Arrivée de la 1 ^{ère} Etape – Charbonnières les Bains : Parking Salle Ste Luce.
24 h 00	Publication de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape

SAMEDI 21 AVRIL CHARBONNIERES les Bains

08 h 00	Départ 2 ^{ème} Etape : Charbonnières les Bains (5' après le dernier concurrent du National)
19 h 30	Arrivée de la 2 ^{ème} Etape Podium et Remise des Prix
21 h 00	3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs Affichage des Résultats ½ après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé Vérifications finales et salle sainte luce à Charbonnières.

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes aux règles spécifiques VHC FFSA eu règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.

Les autres articles complètent le règlement standard FFSA.

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le 30^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône qui se déroulera du 19 au 21 Avril 2007, avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières les Bains et du Conseil Général du Rhône.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., **sous le permis d'organisation Numéro 57 en date du 15/02/2007.**

1-1 Officiels de l'Epreuve

Collège des Commissaires Sportifs :	
Président	Jean Roch LEBOSSÉ
Membres	Jean Claude CRESPI Jean RASORI
Secrétaire	Evelyne LEBOSSÉ
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE
Commissaires Techniques	André OLIVIER Robert VOISIN
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean Carl ANNOVAZZI

1.2 Eligibilité

Le 30^{ème} RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône compte pour :

- ▶ La Coupe de France des Rallyes VHC
- ▶ Le Championnat VHC du Comité Régional Rhône-Alpes

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 30^{ème} RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Vendredi 6 avril 2007.**

Le nombre des engagés est fixé à **40 véhicules maximum.**

Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **500 Euros** avec la publicité obligatoire de l'organisateur
- ▶ **450 Euros** pour les concurrents de l'ASA Rhône (équipage au complet)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Article 4 – Voitures et équipements

4-1-1 Voitures admises

Sont admises les voitures des périodes E à I inclus, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique.

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 30^{ème} RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône représente un parcours de 585,07 km. Il comporte 10 épreuves spéciales, dont 8 E.S. différentes, d'un total de 163,03 km. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 3	Samedi 4
1	15,55 km	1 fois	
2	14,32 km	1 fois	
3	1,10 km	1 fois	
4 - 9	35,42 km		2 fois
5 - 10	25,07 km		2 fois
6	14,20 km		1 fois
7	12,10 km		1 fois
8	15,75 km		1 fois

6.2 Reconnaissances

-> **VOIR RALLYE NATIONAL** (ANNEXE 2 – PLANNING DES RECONNAISSANCES)

Article 9 – Classement

Conforme aux règles générales des rallyes VHC établies par la FFSA.

Il sera établi :

- ▶ un classement pour les catégories 1 et 1S confondues,
- ▶ un classement pour les catégories 2 et 2S confondues,
- ▶ un classement la catégorie 3.

Article 10 – Prix et Coupes

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

10.3 - Remise des Prix

La Remise des Prix du 30^{ème} RALLYE Véhicules Historiques de Compétition Lyon – Charbonnières - Rhône se déroulera le Samedi 21 avril 2007 à l'arrivée du rallye sur le podium, à 19 h 15 au parking Salle Sainte Luce à Charbonnières les Bains.

Les équipages recevant un prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes.

PG&MGRÉS

Année	Equipage	Véhicule
2006	Vouilloz-Klinger	Peugeot 307 WRC
2005	Vouilloz-Pivato	Subaru WRC
2004	Bengue-Escudero	Peugeot 206 WRC
2003	Jean Joseph-Boyère	Renault Clio Super 1600
2002	Rousselot-Mondesir	Subaru Wrc
2001	Loeb-Elena	Citroën Xsara kit-Car
2000	Bugalski-Chiaroni	Citroen Xsara T4
1999	Bugalski-Chiaroni	Citroen Xsara kit-Car
1998	Bugalski-Chiaroni	Citroen Xsara kit-Car
1997	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1996	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1995	Delage-Mondesir	BMW M3
1994	Delage-Mondesir	BMW M3
1993	Oddoux-Aujogue	Ford Sierra Cosworth
1992	Gazaud-Jaffeux	Peugeot 309 GTI
1991	Pignard-Berruyer	BMW M3
1990	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1989	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1988	Oddoux-Kollefrath	Ford Sierra 2RM
1987	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1986	Rouget-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1985	Serpaggi-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1984	Darniche-Mahé	Audi Quattro
1983	Fréquelin-Fauchille	Opel Ascona
1982	Haro-Jung	Porsche 911
1981	Saby-Sévelinge	Renault 5 Turbo
1980	Ragnotti-Andrié	Renault 5 Alpine
1979	Mmes Mouton-Conconi	Fiat 131 Abarth
1978	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1977	Cat-Neyron	Opel Kadett GTE
1976	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1975	Verini-Rosetti	Fiat
1974	Non disputé	
1973	Fiorentino-Gelin	Simca
1972	Andruet-"Biche"	Alpine A110 1800
1971	Nicolas-Vial	Alpine A110 1800
1970	Andruet-Stone	Alpine A110 1600
1969	Vinatier-Callewaert	Alpine A110 1440
1968	Andruet-Todt	Alpine A110 1440
1967	Elford-Savid	Porsche 911S
1966	Hanrioud-Peray	Alpine A110 1300
1965	Vinatier-Hoffman	Renault 8 Gordini
1964	Trauttman-N'Guyen Du	Lancia Flavia coupé
1963	Trauttman-Karaly	Citroën DS 19
1962	Oreiller-Charron	Ferrari 250 GT
1961	Oreiller-Masoero	Alfa Roméo Giuletta SZ
1960	Boutin-Motte	Porsche 356 Carrera
1959	Hebert-Consten	Alfa Roméo
1958	Gentilini-Gentilini	Alfa Roméo
1957	Gentilini-Chevrier	Simca

1956	Gacon-Arcan	Porsche
1955	Houel-Pilliet	Alfa Roméo
1954	Laroche-Radix	OSCA
1953	Peignaux-Jacquin	Jaguar
1952	Pouderoux-Quincieu	Citroën
1951	Gautruche-Girler	Citroën
1950	Gignoux-Ugnon	Citroën
1949	Blondel-Monestier	Simca
1948	Non disputé	
1947	Daligan	Bugatti

Véhicules historiques de Compétition

Année	Equipe	Véhicule
2006	Chambon-Volcic	Porsche 911
2005	Vericel-Jourdan	Renault 5 Alpine
2004	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2003	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2002	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2001	Penide-Michel	Porsche 911
2000	Penide-Michel	Porsche 911
1999	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1998	Gatti-Hirtzig	Alpine A110
1997	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1996	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1995	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1994	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1993	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1992	Mousset-Blin	Alpine A110
1991	Mousset-Blin	Alpine A110
1990	Neyrinvk-Jacquemier	Lotus Elan
1989	Pierre-Lafaye	Alfa Giulia
1988	Pierre-Fabulay	Alfa julietta
1987	Aubert-Combe	Alpine A110
1986	Bole-Tabouret	Daimler
1985	Walthier-Graff	Porsche 356
1984	Terrion-Terrion	Porsche 356
1983	Ganzin-Gay	Lotus
1982	Ganzin-Gay	Alfa Roméo
1981	Bole-Marand	Daimler
1980	Mmes Baverey-Arlaud	Ferrari T. de F.
1979	Moreau-Uderzo	Ferrari T. de F.
1978	Moreau-Uderzo	Ferrari T. de F.